

**PROJET EDUCATIF
DE TERRITOIRE
De St Julien de Concelles**

PEDT 2015-2018

SOMMAIRE

I.	Introduction	3
II.	Données générales	4
	A- Territoire concerné	4
	B- Périmètre et public du PEDT	4
	C- Atouts et leviers du territoire	4
III.	La politique éducative municipale	5
IV.	Les orientations du Projet Educatif De Territoire	7
V.	Le PEDT	11
	A- La méthode	11
	B- Le pilotage	11
	C- Les partenaires	13
	D- Les supports d'activités TAP	13
	E- La communication du projet	14
VI.	La mise en actions 2014/2015	14
	A- Les APC	14
	B- Les TAP	16
	C- Les activités extrascolaires	19
	D- Articulation du PEDT	19
	E- Effets attendus	19
VII.	Evaluations	20

I – INTRODUCTION : *Une démarche concertée*

Ce Projet Educatif De Territoire se situe dans la continuité du Projet Educatif Local. Travaillé en concertation depuis avril 2013, il s'appuie aujourd'hui sur une réflexion globale de tous les acteurs éducatifs (élus locaux, pôle Education Jeunesse municipal, Directeurs et enseignants, parents d'élèves, associations du territoire).

La commune de St Julien de Concelles a mis en œuvre à la rentrée de septembre 2014 cette réforme, souhaitant privilégier la concertation des différents acteurs et y associer les associations déjà actives dans le Projet Educatif Local et celles voulant s'y inscrire. Un Projet Educatif De Territoire co-construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à tous les enfants des écoles maternelles et primaires d'accéder à des activités sportives et culturelles gratuites dans le cadre des TAP.

Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par concertation avec les élus de la commission Enfance Jeunesse Ecole, les agents du Pôle Education Jeunesse, les directeurs et enseignants des écoles maternelles et primaires publiques et privées, les atsems et asems, les associations de parents d'élèves, les associations du territoire.

Pour cela, la démarche suivante a été mise en place :

- Avril à novembre 2013 : travail sur la définition de la semaine scolaire et les horaires liés aux transports, aux enseignements éducatifs scolaires et aux temps libre périscolaires et extrascolaires.
- Novembre 2013 : validation du projet au niveau académique.
- Janvier 2014 : point d'étrappe et validation du conseil municipal.
- Janvier / février 2014 : exposé et concertation des associations :
- Mars à mai : projet des TAP et validation d'une démarche et d'une offre éducative complémentaire aux projets d'écoles.
- Juin / juillet 2014 : Validation du projet TAP en commission Enfance Jeunesse Ecole :
- Septembre 2014 : Validation du Conseil municipal et mise en place de la réforme.

Cette démarche s'est voulue concertée depuis avril 2013, suite à la validation du conseil municipal de Mars et la création d'une commission extra-municipale. Douze réunions durant lesquelles chaque institution s'est exprimée pour le bien être des enfants scolarisés sur la commune.

II– DONNEES GENERALES :

1. Territoire concerné : Commune de St Julien de Concelles (Non situé en zone prioritaire)

La commune, dans le cadre de sa politique éducative a mis en place et coordonne un Projet Educatif De Territoire, s'appuyant sur l'ancien Projet Educatif Local. Cette dynamique est un véritable outil fédérateur de partenariats et de projets.

Outre les associations locales et les établissements scolaires impliqués, la commune dispose de structures de loisirs et modes de garde, permettant d'appliquer ce projet.

- Un multi-accueil Petite Enfance, permettant d'œuvrer sur la famille et notamment sur le soutien à la parentalité.
- Un accueil périscolaire ouvert à l'année matin et soir (4 jours par semaine).
- Un accueil de loisirs 3-10 ans, ouvert à l'année.
- Un accueil de loisirs 10-13 ans ayant pour vocation la prise en compte des besoins et des attentes d'un public entre 2 âges.
- Un accueil de jeunes à partir de 14 ans.

2. Périmètre et Public du PEDT :

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires soit au total enfants à la rentrée de septembre 2014.

- Ecole maternelle publique du Lys de la Vallée :
- Ecole primaire publique Jean Brelet :
- Groupe scolaire maternelle et primaire (depuis la rentrée 2014) Gabriel Deshayes :

Le périmètre est élargi au temps extrascolaire et donc aux accueils de loisirs maternels et primaires, à l'accueil jeunes, aux structures d'aide aux devoirs, aux associations sportives et culturelles, à la médiathèque, au service culturelle. Le public visé est celui des 3-18 ans, toutefois, n'ayant pas de collèges et de lycées sur la commune, le champ d'action reste essentiellement axé sur le public 3-10 ans.

3. Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT:

- La même qualité de services et d'activités pour tous, dans les différentes écoles.
- Quatre écoles en cœur de bourg, donc des déplacements facilités.
- Une politique d'accès gratuit à différentes activités en associant les services municipaux et le tissu associatif du territoire (commune et intercommunalité).
- Des associations et des éducateurs compétents souhaitant s'inscrire dans le champ de cette réforme des rythmes scolaires par la découverte et la promotion de leurs activités.

- Un agenda 21 et une véritable politique de développement durable en direction des enfants et donc directement en lien avec l'Education nationale et les enseignants.
- Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements culturels et sportifs de grande qualité.
- Une volonté politique partagée de tous, forte de permettre à chaque enfant de la commune d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et de leur donner les mêmes chances.
- Une collaboration entre l'Education nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, dans l'organisation et la construction de nombreux projets dans les domaines culturels et sportifs.
- Une longue expérience de partenariat entre écoles, commune et associations.
- des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.
- Une pratique d'actions transversales des services municipaux autour de thématiques et d'actions ponctuelles.
- Des projets pédagogiques développés et des actions « passerelles » systématiques entre les différentes classes d'âges et structures : ainsi des liens sont créés entre les « grands » enfants des établissements d'accueil de la petite enfance et les accueils de loisirs maternels, les « grands » des accueils de loisirs maternels et les accueils de loisirs primaires, ainsi de suite jusqu'au service chargé d'accueillir les adolescents de 11 à 17 ans.

III– LA POLITIQUE EDUCATIVE DE TERRITOIRE :

La commune de ST Julien de Concelles définit dans son Projet Educatif de Territoire plusieurs axes de travail :

1. Considérer l'éducation comme moteur de développement et de progrès humain :

L'aide à la construction de la personnalité et à l'acquisition d'autonomie.

La commune de Saint Julien, se donne pour ambition d'aider les enfants et les jeunes à la construction de leur personnalité et dans l'apprentissage de l'autonomie, de la conscience de leurs droits et de leurs devoirs. Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, et de les responsabiliser dans leurs pratiques. Les actions multiples et diverses proposées à l'enfant ou au jeune visent bien à lui permettre de s'épanouir, à lui donner l'opportunité de développer le plus possible ses qualités et ses potentialités physiques, morales et intellectuelles. En participant au développement de ses facultés et en faisant de lui un acteur amené à prendre des initiatives et des responsabilités, ces pratiques encouragent l'enfant ou le jeune à se constituer comme sujet autonome.

Cependant, l'épanouissement de chacun et la progressive acquisition d'autonomie ne sont absolument pas séparés d'un autre ensemble de valeurs : celles qui sont fondées sur le respect de soi et des autres et qui s'accompagnent de l'apprentissage des règles de vie en société.

Le respect de soi et des autres, une valeur à la fois individuelle et collective

Développer la notion de respect de soi, des autres et de l'environnement doit guider toute action éducative. De ce fait, cela doit être une valeur portée par tous. Le respect de soi-même et des autres est une valeur éducative qui associe des valeurs individuelles. En effet, il s'agit :

- d'abord de permettre à chacun d'être reconnu et respecté au niveau de ses droits : être considéré, protégé, entendu...

- également d'apprendre à chacun à être lui-même, cette notion étant liée à l'apprentissage de l'autonomie.

- enfin et conjointement d'apprendre à tous, et dans l'action, le respect de l'autre, la tolérance, l'acceptation des différences et des convictions de chacun. Tout en permettant à l'enfant ou au jeune de se respecter lui-même et d'être respecté par les autres, les actions éducatives doivent l'inciter à reconnaître l'autre et à le respecter en tant qu'individu et c'est dans la pratique de celles-ci qu'il doit pouvoir y parvenir.

- de permettre à l'enfant ou au jeune de construire son identité au sein d'une société pluraliste.

La participation de tous à l'éducation

C'est au niveau local que doit se structurer la mobilisation de tout un chacun. La commune de Saint Julien de Concelles entend donc avoir un rôle moteur dans cette intention. Un réel développement de l'action éducative n'est possible que si tous ceux qui interviennent auprès des enfants (enseignants, parents, mais aussi acteurs sportifs et culturels...) sont associés à la définition des projets. Cette implication de tous dans l'action éducative offre du contenu à l'apprentissage du « vivre ensemble », contribue à la construction de la cohésion sociale et permet la lutte contre toute forme d'exclusion.

Ainsi, les parents étant les premiers éducateurs de l'enfant, la commune de Saint Julien de Concelles affirme vouloir leur laisser une place particulière dans le partenariat local.

C'est parce qu'il y va de l'intérêt éducatif des enfants et des jeunes que la collectivité justifie son engagement à développer des échanges avec les parents dans le but d'enrichir l'exercice de leur parentalité. Par ailleurs, au-delà d'un partenariat avec eux dans le champ éducatif, les parents constituent à plusieurs titres et, de droit, des acteurs essentiels.

2. Vivre la citoyenneté au quotidien dans son espace de vie :

La commune de Saint Julien de Concelles souhaite réaffirmer la place qu'elle entend laisser à l'enfant et au jeune, au cœur de son environnement. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant reconnaît un certain nombre de droits élémentaires, dont le droit au respect de sa personne.

La socialisation et la citoyenneté, des valeurs centrées sur le collectif.

La collectivité se donne comme volonté d'aider l'enfant ou le jeune dans l'apprentissage de la conscience de leurs droits, d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble, à communiquer.

Ces deux valeurs éducatives, la socialisation et la citoyenneté, sont en effet, fondamentales dans la mesure où chaque enfant ou jeune, en tant qu'être social, est immédiatement amené à vivre dans une société souhaitée la plus harmonieuse possible, et dans laquelle il agit déjà. C'est par l'expérimentation qu'il doit pouvoir être en mesure de participer à cette société, de connaître, d'accepter et d'appliquer ses règles collectives de fonctionnement.

Par ces grandes orientations, et par le type et le nombre d'actions qu'elle coordonne, la commune de Saint Julien de Concelles, favorise la socialisation de l'enfant ou du jeune ainsi que son apprentissage

de la citoyenneté. De plus, les propositions, collectives et souvent adaptées aux publics visés, mettent en œuvre des expériences de vie en commun où chaque enfant ou jeune est amené à communiquer avec autrui et à reconnaître, respecter voire élaborer avec d'autres des règles de vie communes. Toutes ces situations responsabilisent l'enfant ou le jeune, favorisent également son apprentissage des droits dont il bénéficie et des devoirs qui lui incombent.

3. Affirmer l'importance du temps libre :

Le temps libre des enfants et des jeunes participe de leur éducation, au même titre que le temps scolaire et le temps de vie en famille. Ils sont tous les trois complémentaires. L'action éducative développée durant le temps libre participe de la construction de la personne comme toute action éducative développée dans d'autres temps de vie.

Un temps libre de qualité.

La mise en place progressive et concrète d'espaces où chaque enfant, même les plus défavorisés, puisse bénéficier d'un temps libre éducatif de qualité.

Toute structure éducative doit être un outil au service de la vie quotidienne des enfants et des jeunes. Par l'intermédiaire de ces espaces, il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de maîtriser progressivement leur environnement culturel et social pour pouvoir agir sur celui-ci et ainsi exercer leur citoyenneté.

Dans cette optique, chaque entité éducative doit se donner les moyens de :

- accompagner l'enfant ou le jeune afin qu'il puisse trouver une réponse à ses aspirations et l'amener à devenir acteur de son temps libre

- faire du Centre de Loisirs un espace qui offre la possibilité à la fois de découvrir des pratiques diverses, d'accéder à des pratiques qualifiées en relation aux ressources du territoire, ainsi que d'être accompagné dans des projets imaginés par les enfants ou les jeunes eux-mêmes.

IV – LES ORIENTATIONS Du Projet Educatif De Territoire :

1. Favoriser la création de liens entre les temps éducatifs, tout en étant attentif aux rythmes des enfants et des jeunes :

Un enfant, peu importe son âge ou sa catégorie sociale, suit un parcours éducatif. Celui-ci est de plusieurs niveaux :

- Un parcours socio-éducatif par son intégration dans des structures associatives ou bien des modes de garde ;
- Un parcours scolaire ;
- Un parcours temporel, qu'il soit journalier, hebdomadaire ou annuel

Ces éléments sont traversés, en filigrane, par l'évolution de ses besoins, à ses demandes et sa maturité.

Ces constats, mis en évidence dans le bilan, montrent que les enfants sont face à des adultes différents, des lieux différents, des règles de vie différentes.

Il faut donc impulser une politique forte fondée sur l'adéquation entre l'offre (mode de garde, activités socio-éducatives...) et la demande, les besoins. Il est nécessaire de bâtir des actions éducatives sur la base de projets partagés, respectant le rythme des enfants, afin que le parcours éducatif soit le plus harmonieux possible.

Au-delà de cette recherche de cohérence, il est nécessaire de penser à la complémentarité. Chaque structure ayant son identité, sa fonction, elle ne peut pas tout proposer. Il faudra donc rechercher une complémentarité d'axes éducatifs différents (entre l'accueil périscolaire et le centre de loisirs par exemple).

Le public des 2-3 ans doit être intégré dans la construction du parcours éducatif, notamment en termes d'accueil, et de socialisation...

Pour cela, un lien avec l'école doit être soigné, pour :

- **Favoriser la préparation à l'entrée à l'école, et ce, pour tous les enfants** (et non uniquement les enfants inscrits à la halte d'enfants).
- **Favoriser des démarches communes** entre les partenaires de l'école et les autres temps périscolaires, voire extrascolaire.

Le parcours éducatif sera cohérent et continu dès lors qu'une coordination avec le rythme scolaire sera renforcée. Sur ce point particulier, la réflexion sur l'aménagement du temps scolaire sera pris en compte et intégré dans la mise en œuvre du Projet Educatif Local.

→ *Cette orientation doit être mise en œuvre en faisant en sorte que les fonctionnements soient en corrélation avec les rythmes de l'enfant. Les contraintes techniques et organisationnelles devront être mises en cohérence avec ceux-ci.*

2. Porter une attention toute particulière à la place des enfants dans la politique éducative locale :

Le bilan effectué a montré des difficultés de lisibilité et de valorisation de l'engagement des enfants et des jeunes.

Dans cette orientation, il est indispensable d'y apporter trois notions fortes : *l'équité dans l'accès aux structures socio-éducatives, la pratique de la citoyenneté ainsi que la connaissance de l'identité de sa commune.*

La notion d'équité :

L'accès aux équipements publics ou associatifs est une réelle difficulté pour la commune de Saint-Julien dont beaucoup de familles habitent dans des villages, parfois éloignés du centre-bourg où sont situées les différentes structures. Devant cette réalité il est donc nécessaire de procéder à un rééquilibrage de ces disparités dans un objectif d'accès aux loisirs pour tous. Toute solution est à envisager tant au niveau du transport que des lieux d'activité.

L'équité doit être également sociale en portant une attention particulière auprès des familles fragilisées sur le plan social, économique et éducatif. Il s'agit d'être le plus réactif possible pour assurer un relais transitoire dans des situations de difficulté. Cet aspect interrogera plus particulièrement l'accès équitable aux différents services, à leur tarification et à la définition d'un mode d'action possible.

La notion de pratique de la citoyenneté :

Il est nécessaire de trouver en permanence l'équilibre entre une offre d'activité construite et l'accompagnement de projets collectifs et individuels.

L'un des enjeux de cette orientation réside dans le fait d'amener les mineurs à jouer un rôle actif afin de pouvoir les préparer à l'exercice de leur citoyenneté de demain. Aussi, la participation des enfants et des jeunes à la vie de la commune et à la prise en charge des activités qui les concernent apparaît ici comme un enjeu.

Il est donc plus qu'indispensable d'adopter des démarches éducatives permettant l'exercice de la citoyenneté dans un esprit de participation à la vie de la commune, notamment en termes d'animations ou de temps forts proposés à l'ensemble des habitants. Cela donne donc tout son sens à la visibilité que pourront avoir les Concellois sur la participation des enfants et des jeunes.

La connaissance de l'identité de sa commune :

La commune de Saint-Julien-de-Concelles, est une commune dite péri-urbaine. Pour autant, la vie locale (élus et population) est très attachée à conserver son caractère rural, paysager et environnemental.

Dans ce contexte, il semble important de privilégier des actions éducatives qui soient un vecteur de transmissions de valeurs collectives afin que l'identité donnée à la commune reste pérenne.

Différentes thématiques pourront être abordées telles que l'environnement, l'identité rurale et paysagère...

3. Renforcer l'offre éducative en direction de publics cible (0-3 ans et plus de 14 ans) :

Une ambition nouvelle pour la jeunesse

L'animation jeunesse d'aujourd'hui s'appuie sur le local jeunes + 14 ans. Cet équipement propose diverses animations et temps forts en lien direct avec les demandes et propositions des jeunes.

Même si le fonctionnement de cet équipement est satisfaisant, il concerne actuellement peu de jeunes au regard de la population totale de la tranche d'âge.

La volonté est bien de dépasser une logique d'équipement pour se diriger vers une animation jeunesse beaucoup plus globale, toujours dans un esprit d'accessibilité. En effet, il s'agit de renforcer le rôle de la structure d'accueil comme pôle central.

Cette nouvelle conception de l'animation jeunesse doit permettre :

- A tous les jeunes de bénéficier d'animations, voire d'en proposer
- La construction d'un lien encore plus fort entre les jeunes et l'animation au plan local (accès à des pratiques culturelles par exemple)
- L'apport d'une plus-value en ce qui concerne la prévention

Une adaptation aux besoins exprimés pour la petite enfance

La problématique de la petite enfance n'est pas nouvelle. L'existence d'une halte d'enfants depuis de nombreuses années a permis de prendre en compte les besoins ponctuels (avoir du temps pour soi ou pour un autre enfant).

Des liens forts avec la PMI et les écoles maternelles ont été développés, notamment dans un souci de préparation à la scolarisation.

Aujourd'hui, l'identité sociologique de la commune a changé par l'éloignement du lieu de travail et la perte de la proximité familiale.

Même si des propositions ont été faites au fil du temps, il est désormais indispensable de re-penser le projet de ce lieu d'accueil, de sa place dans le paysage éducatif au regard des nouveaux besoins. Cette évolution doit se faire dans la continuité.

La volonté est d'élargir, à moyen terme, l'offre existante, afin d'apporter une réponse plus complète aux besoins de prise en charge de la petite enfance (diversification de l'offre avec le nombre de places existantes). Il s'agit bien de replacer les besoins de l'enfant et de sa famille au centre de la réflexion.

Pour cela, un travail de recherche et d'approfondissement des partenariats sera nécessaire pour partager et croiser les projets de chacun. Cette dimension de collaboration est relativement nouvelle, ou peu développée, pour ce secteur d'activité.

4. Construire et valoriser la relation aux parents dans l'action éducative

La famille est le premier lieu de l'éducation et les parents, premiers éducateurs, doivent être considérés comme tels.

Les parents doivent donc être valorisés, voire accompagnés, dans leur fonction parentale et, les éducateurs extérieurs à la famille ont à prendre en compte, dans leurs propres actions (professionnelles ou bénévoles), cette place particulière et prééminente des parents.

Il est bien évidemment indispensable, dans un esprit de continuité et de sécurité affective pour l'enfant, que les différents co-éducateurs établissent des liens avec les familles.

La place des parents dans les actions de loisirs éducatifs dépasse complètement la question de l'offre d'activité. Elle se situe bien autour, et dans la relation parents-enfants, donc dans l'échange.

Cette approche doit inciter bien évidemment à de nombreuses formes d'implication des parents dans des temps forts vécus par leurs enfants.

Cette relation aux parents, doit se construire comme un projet. Il s'agit de procéder par étape, de l'invitation à l'échange, de se donner le temps, de donner à voir ce qui est fait et de bien expliciter la place ou la relation qu'on leur propose.

C'est pourquoi, il est indispensable de bien connaître leurs attentes, leurs envies, qu'elles soient exprimées ou non. Dès lors, une démarche progressive de participation pourra être mise en place pour permettre à chaque parent de trouver ou prendre sa place.

En conséquence, il faudrait entre autre prioriser :

- La mise à disposition d'espaces, de ressources permettant l'expression et l'accès à de l'information.
- Les actions mettant en avant la relation parent-enfant, le faire ensemble et le partage de moments de vie en famille autour de supports d'activités.
- Des espaces de rencontres au cœur même des activités éducatives.

V – LE PEDT :

A. La méthode :

Des orientations posant un acte politique sur l'éducation, ne peuvent se réaliser sans support. Il est nécessaire d'outiller celles-ci afin de leur donner une réelle existence sur le territoire et une lisibilité dans les actions proposées.

C'est dans cet esprit que ces éléments sont pensés de manière transversale. Pour cela, différentes thématiques sont abordées :

- Le pilotage
- Le partenariat
- Les supports d'activités
- L'information et la communication

B. Le pilotage :

COORDINATION du PEDT : pôle Education Jeunesse mairie

Création d'une commission extra municipale en Mars 2013

(Délibération du conseil municipal : Annexe 1)

PARTENAIRES LOCAUX

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE ECOLE / CONSEIL MUNICIPAL

La coordination

Nom et prénom du correspondant : Mr TRUCHON Florian

Fonction : Responsable du pôle Education Jeunesse

Adresse postale : 4 rue des Heurthauds 44450 St Julien de Concelles

Téléphone : 02.40.54.19.14

Adresse électronique : florian.truchon@saintjuliendeconcelles.fr

Elue référente : Mme SCHWACH Emmanuelle

Le coordonnateur a d'abord et avant tout une mission de facilitateur et d'accompagnateur de l'ensemble des acteurs du territoire (associations, élus, professionnels...). A ce titre il doit :

- Etre garant du développement et de la cohérence du projet
 - ✎ Fonctions de diagnostic
 - ✎ Fonctions de définition de projet
 - ✎ Fonction de pilotage
 - ✎ Fonction d'évaluation
- Mobiliser les différents acteurs, construire le partenariat
 - ✎ Fonctions d'animation
 - ✎ Prise en compte de la transversalité entre les secteurs (sportifs, culturels...)
- Communiquer. Faire connaître le projet et les principales actions mises en œuvre.

La commission extra-municipale

- 3 représentants de la commission « Enfance Jeunesse Ecoles »
- 2 représentants du pôle Education Jeunesse mairie
- Le directeur et un enseignant des écoles publiques maternelles et primaires
- Les directrices des écoles privées maternelles et primaires
- 1 représentant de chaque association de parents d'élèves (soit 4 parents d'élèves)
- 1 atsem (école maternelle publique) et 1 asem (école maternelle privées)

La fréquence des rencontres est évaluée à une réunion par mois (hors période estivale) afin de définir l'articulation de la nouvelle semaine scolaire, et d'établir, en lien avec l'ensemble des acteurs, l'écriture du Projet de Territoire.

Cette commission est le garant de la continuité éducative, de la cohérence des actions mise en place.

Organe de travail et de concertation, toute décision sera renvoyé vers la commission Enfance Jeunesse Ecole pour validation.

Dans le suivit du PEDT, cette commission veillera :

- à la réalisation effective des actions retenues.
- définira des critères d'évaluation des actions de sorte à contrôler l'écart entre le prévu et le réalisé, et d'en dresser un bilan.
- de réfléchir à l'évolution du projet et des actions qui le déclinent.
- de communiquer sur le projet afin de valoriser la démarche.

C. Les Partenaires du projet:

Partenaires institutionnels :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Direction Départementale de l'Education Nationale – inspection de circonscription
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil Général

Partenaires associatifs 2014/2015:

- St Julien Tennis de Table
- Polyphonie Musique
- Alinéa
- La Cicadelle
- Cap Sport et Nature
- Le Musée du Vignoble Nantais

Autres partenaires :

- La médiathèque
- Les parents (par l'intermédiaire des représentants de la commission extra-municipale)
- Les agents d'activités par leurs idées et leurs compétences
- Le CSC Loire-Divatte

Le partenariat devra être accompagné et animé dans l'objectif de positionner l'enfant et/ou sa famille au centre des projets, en faisant en sorte qu'ils soient déclinés par l'ensemble des partenaires qui ont la charge de les mettre en vie.

Pour cela, la rencontre entre associations sera à encourager, pour notamment mettre en avant leur complémentarité.

Au travers de sollicitations, le Projet Educatif De Territoire apporte une reconnaissance aux associations, pour ce qu'elles sont, et ce qu'elles apportent à la commune en termes de développement local.

D. Les supports d'activités pour les temps d'activités péri-éducatifs (TAP) :

Sur l'école maternelle publique du Lys de la Vallée, il est convenu de bénéficier de la salle Jaune, de la salle informatique pour le projet musique, de la bibliothèque pour l'atelier lecture/conte et histoire, et des classes de Moyenne et petite sections. (Les APC se dérouleront dans les classes de grandes sections).

Sur l'école primaire publique Jean Brelet, il est convenu de bénéficier de la salle de langue, de la salle vidéo, du modulaire, et des espaces intermédiaires aux classes (servant aux ateliers scolaires) si nécessaire.

L'école « Gabriel Deshayes » (rassemblant St Joseph et Ste Marie) mettra à disposition la nouvelle salle de motricité, le hall du bâtiment anciennement St Joseph, la classe d'atelier jeux et dessin servant sur le temps méridien et les salles de classe non occupé par les APC maternelle et enseignement de l'élémentaire.

E. La communication du projet :

→ En Interne

Afin que chaque partenaire comprenne bien la globalité du Projet et se situe dans celui-ci, des compte-rendu systématique seront envoyés après chaque réunion de pilotage, et seront accessible par l'ensemble de l'équipe municipale (serveur informatique mairie).

→ En Externe

Différents supports seront utilisés :

-Enquête famille.

-Plaquette informative sur les horaires ou sur les TAP.

Ils seront à destination des familles ou des enfants et jeunes. Chaque support de communication sera distribué par le biais des écoles, des structures qui accueillent du public, des associations, et seront en accès sur le site internet de la mairie.

Parallèlement une communication régulière par le biais des outils du service « communication » municipal, portera sur :

- Les actions à valoriser
- L'actualité de la commune en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse
- La valorisation de l'implication des associations

Les formes et les supports de communication pourront s'inclure dans les formats existants ou pourront être créés.

Ces modes de communication devront être adaptés à tous publics.

VI – LA MISE EN ACTIONS 2014/2015 :

A. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC):

Les temps d'APC ne relèvent pas des services de la commune, car elles sont du ressort de l'Education Nationale. Elles fonctionnent sur le temps méridien pour les élèves en école élémentaire de 13h30 à 14h, 2 jours par semaine et le mercredi matin de 9h à 10h pour les élèves en école maternelle en moyennes et grandes sections essentiellement. Une évolution pour les petites sections pourra intervenir en cours d'année scolaire selon les besoins identifiés par l'équipe enseignante.

Ecole Maternelle Publique « le Lys de la Vallée »

36 heures sont dévolues pour ces activités. Elles seront réparties sur l'année scolaire à raison d'une heure par semaine, de 9h à 10h chaque mercredi, elles-mêmes séquencées en 2 fois 30mn.

Les enseignants optent pour une organisation en deux fois 30 mn avec des activités proposées sur trois contenus :

1. Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

- Renforcement de la maîtrise de la langue orale, découverte de l'écrit, phonologie, graphisme, jeux d'écoute, relaxation et langage, structuration de l'espace, jeux mathématiques.

2. Une aide pour acquérir une méthodologie de travail :

- utilisation des outils (cahier outil, répertoire, sous-main).
- BCD: mise en place d'un parcours littéraire sur un thème.

3. Un travail sur projet en lien avec le projet d'école

- Autour de l'informatique : création d'un album
- Activité de théâtre
- Activité de danse contemporaine
- Sensibilisation aux langues
- Les arts plastiques
- La musique

Nombre d'élèves concernés : groupe de 4 à 5 élèves pour les thèmes 1 et 2. Groupe de 10 élèves pour le thème 3. A noter que pour assurer une stabilité des effectifs d'élèves concernés, pour chaque période, les enseignants prendront en charge environ 45 élèves avec une rotation au bout de 30 mn, les élèves étant amenés soit par les ATSEM, soit par les parents.

Ecole Primaire Publique « Jean Brelet »

36 heures sont dévolues pour ces activités. Elles seront réparties sur l'année scolaire, sur deux temps de 30mn, le mardi de 13h30 à 14h et le jeudi de 13h30 à 14h.

Le mardi est consacré à des activités en ateliers pour les élèves de cycle 2.

Ils seront tous sollicités, environ 140 élèves, répartis en petits groupes autour de trois contenus :

1. Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
2. Une aide pour acquérir une méthodologie de travail
3. Un travail sur projet en lien avec le projet d'école

Nombre d'élèves concernés : environ 140

Organisation : accueil et prise en charge des élèves sur la cour à 13h30 + 1 enseignant au portail d'entrée.

Locaux utilisés : les classes du bas + les ateliers + salle du RASED + BCD + local enfants du voyage. A noter qu'il serait souhaitable que la cour du bas ne soit pas utilisée pour le temps périscolaire de 13h30 à 14h le mardi.

Le jeudi est consacré à des activités en ateliers pour les élèves de cycle 3.

Ils seront tous sollicités, environ 190 élèves, répartis en petits groupes autour de trois contenus :

1. Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
2. Une aide pour acquérir une méthodologie de travail

3. Un travail sur projet en lien avec le projet d'école

Nombre d'élèves concernés : environ 190

Organisation : accueil et prise en charge des élèves, par les enseignants, sur la cour à 13h30 + 1 enseignant au portail d'entrée.

Locaux utilisés : les classes du haut + les ateliers + salle informatique + BCD.

A noter qu'il serait souhaitable que la cour côté rue + le couloir entre les deux écoles ne soient pas utilisés pour le temps périscolaire de 13h30 à 14h le jeudi.

L'accueil des élèves externes à 13h50, devra se faire sur la cour du bas dans un premier temps pour l'accès par le portail principal.

Ecole Maternelle Privée « Ste Marie »

- Les APC se dérouleront le mercredi matin (9h00-9h30, 9h30-10h00), dès septembre pour les GS et en janvier pour les MS (PS sous réserve).

- Activités : jeux de société, écoute de musique, histoires, jeu motricité...

Ecole Primaire Privée « St Joseph »

Les APC seront prévues le mardi et le jeudi de 13h30 à 14h. Elles seront conduites par tous les enseignants de l'école.

Trois types d'activités seront proposés :

- Activités permettant d'apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
- Activités permettant d'apporter une aide au travail personnel.
- Activités prévues en lien avec le projet d'école ou en lien avec le projet éducatif territorial.

Selon les besoins répertoriés les enseignants proposeront les activités à des enfants d'une même classe ou à des enfants de classes différentes. Les groupes seront constitués pour une période donnée et seront encadrés par un ou plusieurs enseignants. Selon les périodes et selon les orientations le nombre des enfants participant aux APC pourra varier (à titre indicatif une trentaine lorsque les activités concernent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages jusqu'à une soixantaine dans le cadre d'activités en lien avec le projet d'école). Ces nombres restent indicatifs car il est nécessaire de garder une certaine souplesse selon les activités proposées.

B. Les Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) :

En faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, les nouveaux rythmes permettent de proposer aux enfants des activités ludiques et variées. Les Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) contribuent au développement de l'autonomie des enfants, en complémentarité du temps scolaire.

Les TAP viendront compléter l'offre d'activités déjà existante sur le temps méridien.

Les TAP seront proposés aux enfants de maternelle, de 9h à 10h le mercredi et de 12h à 14h pour enfants des écoles élémentaires (sauf le mercredi). Certaines activités viendront progressivement

renforcer l'offre éducative de l'accueil périscolaire du soir à partir de 16H15 (fin de scolarité) dans le respect du rythme, de la volonté des enfants et des actions déjà existantes.

Les TAP sont déclarés sur le mercredi matin en continuité de l'Accueil Périscolaire et non déclarés sur le temps méridien, moment dédié à la restauration et à la mise en place d'actions depuis de nombreuses années.

Seuls les enfants inscrits en restauration, pourront avoir accès aux activités proposées sur la plage horaire de la pause méridienne (12h/14h). Il n'y a pas de surcoût demandé aux familles, en sus du tarif de repas, concernant la mise en place et la gestion de ces activités.

Point sur l'existant :

Le temps méridien sous la responsabilité de la commune de St Julien de Concelles, se trouve déjà animé par des activités concernant essentiellement les écoles élémentaires, sur le temps méridien:

- Une animation autour de l'activité Tennis de table encadré par un animateur sportif (Brevet d'Etat du Club SJTT).
- Une animation sportive encadrée par un animateur BPJEPS (toutes activités physiques et sportives).
- Une animation Jeux ludiques et motricité encadré par une animatrice BEESAPT (animation physique et Sportive).
- Deux ateliers jeux de société et dessin
- Deux ateliers de création

Il convient de garder ces activités dans le cadre de cette réforme et de les étendre pour partie aux écoles maternelles. Une rencontre avec l'ensemble des agents du temps méridien précise le cadre de ces interventions sur l'année 2014/2015 :

- Activités jeux de cours (cordes, loups ...) et grands jeux divers. Les enfants peuvent y participer sans y être inscrit au préalable.
- Activités multisports : jeux de cross, tchoukball, expression corporelle, ultimate ... sur inscrit à l'aide passeport.
- Activités liés à l'environnement : cabane à insecte, construction diverses ...sans inscription.
- Ateliers grands jeux et jeux de cours : découverte et motricité. Sans inscription.
- Atelier art plastique : découverte de différents matériaux et techniques pour produire des œuvres. Sans inscription.
- Atelier jeux de société : découverte des règles de jeux de plateaux, apprendre à jouer, à gagner et à perdre. Sans inscription.
- Découverte de la pratique du tennis de table : apprentissage des règles et des techniques, découverte des valeurs de ce sport. Sur inscription à l'aide du passeport.

Le projet 2014/2015:

Les membres de la commission extra-municipale « rythmes scolaires » ont validé des critères de choix pour les activités des Temps d'Accueil Péri-éducatif :

- Intérêt pédagogique,
- Coût horaire maîtrisé,
- Activité de découverte (artistique, culturelle, sportive ...), privilégier l'éveil et la connaissance,
- Activité adaptée afin de favoriser la reprise de l'école (éviter les activités trop intenses),
- Eviter les redondances avec les projets éducatifs ou les actions portées par les enseignants,
- Faciliter l'accessibilité des actions au plus grand nombre,
- Proposer des activités pour toutes les tranches d'âge,
- Privilégier les non-pratiquants et la découverte de l'activité, en cas d'arbitrage.

En écoles maternelles : ateliers en alternance par écoles et par petits groupes

- Baby-ping (apprentissage ludique du tennis de table)
- Eveil musical (découverte des instruments)
- Eveil aux sciences
- Eveil culinaires
- Jeux de motricité
- Petits bricolages
- Peinture
- Atelier conte

En écoles élémentaires :

- Atelier autour du patrimoine
- Club nature
- Atelier percussion
- Atelier tennis de table
- Activité VTT
- Atelier lié à l'environnement
- Bricolages
- Jeux de sociétés

Accueil périscolaire du soir :

- Ateliers éducatifs : Atelier lecture et atelier de motricité

Inscription et tarification des familles :

Les enfants, les familles en début d'année scolaire s'inscrivent aux activités périscolaires et extra scolaires proposées par la ville. Un passeport est édité et transmit, expliquant les activités sur la période scolaire allant fréquemment de vacances à vacances. Toutefois, certaines activités peuvent concernées une période plus longue voir l'année scolaire pour certain projet.

D'autres parts, bon nombre d'activités restent proposées aux enfants sur le temps méridien, sur la base du volontariat par des agents communaux qualifiés. Aucune inscription et aucune contrainte quand à la fréquence, permettant aux enfants de rester acteur de leur temps libre chaque jour. L'idée primordiale de la découverte reste un atout majeur dans la mise en place de cette politique éducative.

Une tarification en fonction du quotient familiale des familles est proposée pour l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs et accueil de jeune. La restauration collective propose quand à elle une tarification unique du repas quelque soit le régime alimentaire. Cette tarification est validé et délibéré chaque année (applicable au 1^{er} janvier). La mise en place des TAP s'est appuyée sur une volonté de donner accès au plus grand nombre. Ces temps d'activités sont donc gratuits.

C. Des activités extrascolaires valorisées pour une continuité éducative:

- Une structure Petite enfance « halte garderie » pour répondre aux besoins de prise en charge avant la scolarisation.
- Une passerelle Halte-Ecole : Un « passage-relai » le jour de la rentrée pour assurer une transition entre deux structures et favoriser le bien-être de l'enfant.
- Un accueil périscolaire en cohérence (ateliers sur inscription ou en libre accès).
- Un accompagnement à la scolarité (étude surveillée et aide aux devoirs)
- Des stages multisports en intercommunalité sur les vacances scolaires (printemps et été)
- Une animation sportive familiale « Sports en famille » : un dimanche intergénérationnel pour la découverte et la promotion du tissu associatif sportif.
- Un Conseil Municipal d'Enfants pour permettre l'expression d'une citoyenneté dans un esprit de participation à la vie de la commune.
- Des accueils jeunes spécifiques 10-14 ans et 14-18 ans pour une animation jeunesse accessible à tous entre passerelles et projet de jeunes.
- Une restauration collective espace d'animation et de découverte culinaire : Petit déjeuner européen, semaine du goût, repas thématiques ...

D. Articulations du PEDT avec les autres dispositifs existants :

- Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Un Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Un Projet Jeunesse de Territoire (PJT)

E. Effets attendus :

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire et notamment avec les projets d'écoles.
- Assurer l'articulation des interventions sur les différents temps de vie de l'enfant : organisation des activités, lieux, missions des intervenants.
- Permettre aux enfants la découverte, dans le respect de leur rythme, de leurs envies.
- Prise d'initiatives et plaisir dans la pratique.

VII - EVALUATION

Un suivi-évaluation est mis en place depuis la rentrée 2014. Cette évaluation, basé sur le suivit de la commission extra-municipale, consiste à évoquer et recadrer le fonctionnement de la journée, de la semaine de l'enfant au regard des différentes institutions (écoles, parents d'élèves, associations, agents municipaux, élus locaux).

Cette commission qui prendra le nom dès 2015, de commission « Vie Scolaire », portée par la commune, permettra de réajuster au plus proche des enfants, les actions misesz en œuvres dans le cadre de ce PEDT.

Elle permettra de recueillir des données pour nourrir l'évaluation finale de cette première année de fonctionnement.

La définition des indicateurs et la précisions du champ d'évaluation seront développées au regard des objectifs et critères développés lors des concertations 2013-2014.

L'évaluation devra vérifier le respect du rythme de l'enfant, la complémentarité des actions mises en œuvre dans les différents temps de vie de l'enfant (articulation et contenu).

L'évaluation pourra être de 2 ordres :

- L'action : critères observables définis au préalable de l'action.
- Le PEDT : évaluation d'une démarche.

Il s'agira d'analyser et de comprendre les effets produits et d'apprécier son efficacité et sa pertinence au niveau du programme d'action et du pilotage.

- Les actions programmées ont-elles eu lieu, se sont-elles déroulées comme prévues.
- Les objectifs des actions sont-ils atteints, quels sont les effets de l'ensemble des programmes d'activités.
- Les actions sont-elles pertinentes au regard du projet, des acteurs, des publics ?

Étape 1 : Recueil et synthèse des bilans de chaque action.

Étape 2 : Comparaison entre le programme et le réalisé.

Étape 3 : Comparaison entre le réalisé et les objectifs.

Guide de soutien à l'évaluation

	<i>CRITERES OBSERVABLES</i>	<i>PORTEE DE L'EVALUATION</i>	<i>SUITES A DONNER</i>
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - L'intérêt porté à l'activité - Les comportements, les apprentissages - le retour des encadrants, des enfants, des partenaires locaux 	<p><i>POSITIVE</i> : l'action est porteuse du sens. Elle s'inscrit dans la démarche envisagée</p> <p><i>NEGATIVE</i> : L'action répond-elle à une attente ?</p> <p>Est-elle bien programmée ?</p> <p>L'encadrement est-il en adéquation avec le projet ?</p>	<p>L'action peut continuer.</p> <p>Quelles évolutions envisager ?</p> <p>L'action ne répond pas à l'objectif : arrêt ou suspension</p> <p>L'action répond à l'objectif : retravailler son contenu</p> <p>Proposer une autre action support à l'objectif</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Moyens)	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des actions de rattachement 	<p><i>POSITIVE</i> : l'objectif est atteint par le biais des actions mises en place</p> <p><i>NEGATIVE</i> : les actions ne répondent pas à l'objectif de rattachement</p> <p><i>POSITIVE/NEGATIVE</i> : Certaines actions ne répondent pas à l'objectif ou n'ont pas de portée positive</p>	<p>Pérennisation de l'objectif (de quelle manière ?)</p> <p>Réétudier la cohérence de la démarche de projet : lien actions/ objectifs</p> <p>Objectif à continuer et/ou à renforcer avec des actions existantes, des actions nouvelles.</p>
OBJECTIFS GENERAUX (Les intentions)	<p>Les objectifs opérationnels sont-ils atteints ?</p> <p>(le lien actions/objectifs opérationnels est effectué. Il est porteur du sens voulu)</p>	<p><i>POSITIVE</i> : l'objectif général est atteint</p> <p><i>NEGATIVE</i> : l'objectif général n'est pas atteint</p> <p>⇒ L'objectif est-il en lien avec l'opérationnel, l'action ?</p> <p>⇒ l'objectif est-il trop ambitieux ?</p> <p><i>POSITIVE/NEGATIVE</i> : Certains objectifs opérationnels sont atteints, d'autres non</p>	<p>Pérennisation ou évolution de l'objectif (de quelle manière ?)</p> <p>Nouvel objectif</p> <p>Réétudier la cohérence de la démarche de projet : lien actions/ objectifs</p> <p>L'objectif n'est pas atteint.</p> <p>Comment le renforcer ? quel sens lui donner ?</p>